

Note sur les microprojets : le microprojet de fixation des dunes de la cuvette de N'Gario

FAR / PASR - Région de Diffa

13 octobre 2011 / Note rédigée par Patrick Delmas / AT RECA

Comment suivre et évaluer les résultats de ce MP ?

Cette note a été écrite suite à une visite de ce microprojet par la Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa en juillet 2011, et à la relecture des documents du MP adopté en Commission départementale du Fonds d'Appui Régional du PASR.

Ce microprojet (MP) a été demandé par le groupement N'Gaouriram de N'Gario dans la commune de Goudoumaria, département de Mainé Soroa. Le groupement a été créé officiellement en décembre 2010, donc juste avant de déposer sa demande de financement. Il compte 50 membres dont 26 femmes. La cuvette couvre environ 85 ha, compte « plusieurs jardins » pour les cultures irriguées, des arbres pour les productions (fruits, bois, fourrages).

L'opération qui fait l'objet du MP doit permettre de **fixer mécaniquement et biologiquement 30 ha de dunes** pour protéger la cuvette contre l'ensablement. Ce MP se monte à 9.171.750 F.CFA pour un appui financier du Fonds d'Appui Régional / PASR d'un montant de 8.655.750 Francs CFA. Il faut également signaler que le projet PLECO¹ réalise en même temps une fixation de dunes de l'autre côté de la cuvette (flanc Est).

Les activités prévues et les résultats attendus immédiats :

- ✓ 30 ha de dunes de sable sont fixés mécaniquement et biologiquement.
- ✓ 13.750 plants d'arbres forestiers sont plantés pour protéger la cuvette et favoriser la restauration des sols.
- ✓ 12 ha d'espace de prélèvement des matériaux sont regarnis avec la plantation de 1.200 plants des espèces locales puis le semis direct des graminées.
- ✓ des revenus pour les jeunes et les femmes, 6.775.000 F.CFA distribués sous forme de Cash For Work, pour la réalisation des différents travaux.
- ✓ 28 paysans pilotes formés sur la production des plants et les techniques de fixation des dunes.



L'évaluation des résultats de chaque activité est assez facile à faire : mesure des surfaces protégées, mesure des surfaces regarnies, comptage du nombre de plants installés, mesure des mètres de palissades confectionnées et comptabilisation des revenus distribués.

Photo : travaux de confection des palissades avec des branches de leptadenia et vue sur la cuvette de Ngario.

¹ Projet de lutte contre l'ensablement des cuvettes oasiennes

Les résultats prévus à court et long terme

- ✓ Le premier résultat cité : les dunes de sable sont stabilisées.

A court terme cela ne pose pas de problèmes grâce à l'action mécanique des palissades implantées, si les dimensions sont respectées.

A long terme la question peut se poser...

La photo satellite ci-dessous représente **la cuvette de Ngario en 2003**. Les zones faisant l'objet de fixation de dunes du PLECO et du FAR / PASR venaient d'être entièrement aménagées / zones (1) et (3), ainsi que d'autres parties de la cuvette (Est et Ouest).



(3) Zone réaménagée par le PLECO en 2011

(4) Zone avec des jardins

(1) Zone réaménagée sur le microprojet FAR en 2011

(2) Zone de récolte du natron

Les coordonnées géographiques sont les suivantes :
N 13°60.562' - E 10°85.519'

Donc, il semblerait que le PLECO et le FAR/PASR réinvestissent dans les mêmes aménagements, après un délai de 8 ou 9 ans. Il est possible de se poser des questions sur la durabilité des investissements en cours de réalisation, compte tenu des expériences précédentes.

Sur le site du MP, il subsiste quelques prosopis des plantations réalisées lors de cet aménagement (photo ci-dessous). Cet aspect de reprise de l'aménagement des mêmes dunes n'est pas du tout évoqué dans le document du MP et n'a pas fait l'objet d'échanges avec les porteurs du MP, les membres du « groupement ».



(1) La dune qui fait l'objet des actions de fixation du MP. Il reste quelques prosopis sur la crête.



(2) La zone de production de natron qui va être directement protégée par la fixation de la dune.

D'après les avis des techniciens spécialisés, c'est le taux de reprise et la densité des arbres sur les dunes qui permettront de les fixer durablement. Ce serait donc l'indicateur le plus important pour l'atteinte du résultat principal du MP, la fixation des dunes.

Toujours d'après les techniciens spécialisés, la survie des arbres plantés nécessite un gardiennage rigoureux des parcelles.

Les porteurs du MP mentionne ce gardiennage dans le document : « Deux gardiens seront retenus durant neuf mois pour surveiller le site, relever ou renforcer les clés en détérioration et informer le bureau du groupement pour apporter les solutions qui s'imposent et « Dès que le site est traité, le gardiennage sera assuré par les paysans pilotes formés ». Il n'est pas mentionné comment s'effectuera leur prise en charge (point crucial).

De la réalité de cet engagement semble dépendre la réussite du MP de fixation des dunes.

- ✓ Les autres résultats annoncés : La fertilité des sols est restaurée et les productions agrosylvo-pastorales sont améliorées.



Si l'on s'agit des hectares de dunes protégés, la première priorité reste la mise en défens pour atteindre les objectifs de fixation. Il faudra éviter de récolter les fourrages éventuels au râteau et de mettre en culture ces sols. Le mélange de plusieurs espèces arbustives améliorera à termes les productions de bois et de fourrages. Si l'on s'agit des terres de la cuvette, le MP empêchera une diminution des surfaces de production (natron, arbres et jardins). Il n'y a pas de lien évident entre les « membres » du groupement et les propriétaires / exploitants les sols de la cuvette, tant pour le natron que pour les jardins maraîchers).

Quelle évaluation / suivi prévu dans le dossier de MP ?

Il est prévu que les Directions de l'Environnement et du Développement communautaire effectuent six missions de suivis techniques pendant la durée de la réalisation du MP (budget prévu 595.200 F.CFA).

A l'origine le document de projet prévoyait des missions qui s'étalaient sur 18 mois, soit une mission tous les 3 mois, ce qui paraît raisonnable. Mais le document technique a fixé la durée du MP à 3 mois, ce qui fait une mission tous les 15 jours. Là le nombre de mission est trop élevé.

Le nombre, l'objet des missions, les indicateurs à prendre en compte, et le mode de financement auraient pu faire l'objet d'une note de travail avec la Direction de l'Environnement. Il était notamment possible de déterminer les moments clés nécessitant un suivi / contrôle obligatoire.



Dès le démarrage des activités, les services techniques doivent contrôler le respect des normes techniques prévues. Dans ce cas il s'agit des zones et mode de prélèvement des leptadenia et de la taille des claies.

Sur cette photo (mission de la CRA le 27 juin 2011), il est visible que les dimensions, notamment l'épaisseur des claies ne sont pas satisfaisantes et ne sont pas conformes aux prévisions.

Les autres points clés sont la plantation des arbres et l'ensemencement des parcelles. La réception définitive des parcelles doit être le moment de vérification du système de gardiennage prévu.

Après la fin du MP, un suivi deux fois par an peut être prévu avec la prise en compte de certains indicateurs notamment le taux de survie des arbres plantés.

La participation / contribution des porteurs de projet ?

Il est tout à fait probable que le « groupement porteur » du projet n'ait été constitué que pour pouvoir faire une demande de financement pour ce MP. Le choix de la fixation de dunes permet d'obtenir des revenus pour un travail connu. On peut donc vraisemblablement considérer ce MP comme une opération de « cash for work », comme c'est d'ailleurs écrit dans le document de projet des porteurs.

Le porteur de projet doit contribuer pour un montant correspondant à 5% du coût du MP soit 458.588 FCFA pour cet aménagement. Cette contribution a été intégralement prévue en nature et répartie comme suit : production de 1200 plants d'espèces locales ; collectes et épandages de 100 kg de graminées, clôture du site ramassage et enterrement des pots plastics après plantation. Compte tenu de l'imprécision des coûts et des temps de travaux, c'est invérifiable (voir ci-dessous).

Les coûts des opérations sont donnés à la tâche ou à l'unité (fixation mécanique 130.000 / ha), donc il n'y a pas d'ordre de grandeur sur les revenus journaliers des personnes participant aux différents travaux. Il n'y a pas non plus de comparaisons avec les tarifs / coûts des autres projets.

Aussi, voici quand même le rapprochement entre le montant initialement prévu pour la rémunération des travaux (6.775.000 F.CFA) et « le nombre d'emplois » soit 16.400 journées de travail réparties ainsi : hommes = 4190 ; femmes = 9790 ; enfants = 2420.

La journée de travail aurait donc été valorisée à... 413 F.CFA. Ce qui est fortement très peu plausible. Même en enlevant les enfants cela ne fait que 484 F.CFA la journée de travail.

La rémunération de la collecte et de l'épandage des graminées est donnée à 1.000 F/jour. A ce tarif, le nombre de jours de travail pouvant être payé avec 6.775.000 F ne représente plus que 6.775 journées de travail, soit deux fois et demi moins que prévu (16.400 jours).

Le document donne une autre rémunération, celle des personnes du groupement en formation (appelée couramment prise en charge), fixée à 3.000 F/jour. Il faut quand même remarquer que cela reste une tâche mois fatigante que de planter des rangées de leptadenia. A ce tarif, le montant prévu ne représente plus que 2.258 jours de travail, soit 7 fois moins.

Si le nombre de 16.400 jours de travail est juste, compte tenu du nombre de membres du groupement (50), cela représente un total de 328 jours pour chaque membre, c'est-à-dire une année complète, sauf les jours de fête.

Pour faire le MP en 3 mois ou 75 jours, il aurait fallu mobiliser 218 personnes.

En conclusion, le chiffre des journées de travail prévu pour la réalisation des travaux n'est pas cohérent avec le montant prévu pour leur rémunération.

Par chance, le document du MP précise que « les commissaires aux comptes du groupement vont effectuer des suivis contrôles au niveau de toutes les étapes pour livrer les résultats de leurs missions à l'assemblée générale qui rédigent les procès verbaux des réunions qui sont gardés en lieu sure. »

Il sera important que la CRA vérifie que cette assemblée générale a bien eu lieu, éventuellement y assiste, et réalise un contrôle des états de paiements pour avoir des chiffres plus précis sur la main d'œuvre utilisée et rémunérée.

Les enseignements

- ✓ Ce type de microprojet doit être présenté par le village / la commune dans le cadre de la « facilité commune » du FAR. Le groupement spécialement mis en place pour ce MP ne trouve un intérêt que dans une opération de cash for work. Cela laisse planer des doutes sur la durabilité des aménagements.
- ✓ L'approbation du dossier doit s'appuyer sur une véritable analyse technique et sur des normes vérifiables en termes de quantité de travail et de coût des opérations. Cela existe pour la région (expérience de Karkara / ADDR2) et surtout cela doit se travailler avec le PLECO qui met en place un réseau pour les opérations de protection des cuvettes.
- ✓ Il est indispensable d'établir une fiche de suivi précisant les modalités pour s'assurer notamment de la durabilité des plantations mises en place.